

Enseignements primaire et secondaire

Une nouvelle dynamique pour les mathématiques

Place des mathématiques de l'école au lycée

NOR : MENE2300946N

note de service du 10-1-2023

MENJ - DGESCO - A1-1 - A1-2 - A2-1 - A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices d'école ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

L'esprit critique, dont la formation est au cœur du projet de l'école républicaine, repose notamment sur la culture scientifique et sur son fondement : les mathématiques. Par une formation précoce et continue tout au long de la scolarité, notre école parvient simultanément à former des experts, appelés à poursuivre leurs études dans des domaines où les mathématiques sont particulièrement approfondies, et des élèves dotés d'une solide culture générale mathématique. Calculer, compter, décrire, en particulier grâce au langage mathématique, la nature et ses phénomènes ainsi que les techniques, résoudre des problèmes, mais aussi savoir comment fonctionne un algorithme et connaître les bases de la programmation sont des notions essentielles à la fois pour la vie quotidienne, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. À l'inverse, une maîtrise fragile de ces savoirs mathématiques fondamentaux fragilise la réussite scolaire des élèves, et peut être génératrice de profondes inégalités scolaires et sociales.

La maîtrise inégale des compétences mathématiques de la part des élèves, confirmée par les résultats des évaluations nationales et internationales, mais aussi leur relatif désengagement vis-à-vis des sciences, notamment de la part des jeunes filles, implique donc de lancer une nouvelle dynamique en faveur des mathématiques.

Dès la rentrée 2023, la place des mathématiques sera donc renforcée sur l'ensemble de la scolarité. L'objectif est triple :

- dynamiser l'apprentissage méthodique des mathématiques sur l'ensemble du parcours scolaire, à la fois en classe et hors la classe ;
- renforcer l'attractivité des mathématiques auprès des élèves et de leurs familles ;
- renforcer le pilotage pédagogique de l'apprentissage des savoirs fondamentaux (cf. note de service du 10 janvier 2023 relative aux conseils académiques des savoirs fondamentaux).

À l'école maternelle, poser les bases

L'école maternelle est déterminante dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux, en ce qu'elle facilite, par une exposition précoce aux enseignements, la réussite future des élèves et la réduction des inégalités. La fréquentation précoce, continue et progressive des objets mathématiques déclinés dans le programme d'enseignement (domaine 4 : « acquérir les premiers outils mathématiques ») constitue le premier levier à mobiliser au cœur des classes.

La construction et l'apprentissage des nombres en tant que position et en tant que quantité (savoir lire et écrire des nombres entiers, les comparer et quantifier des collections) constituent la base des futures acquisitions. Leurs modalités d'apprentissage ont été précisées (<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>)^[1] et ces compétences sont évaluées chaque année en CP et en CE1. L'attention portée depuis plusieurs années à ces enjeux a permis aux élèves de progresser, mais les écarts entre élèves restent encore substantiels et leur niveau de maîtrise globale doit être amélioré.

La résolution de problèmes constitue le second point d'attention : adaptée à l'âge et au degré de maîtrise des élèves, la résolution de problèmes constitue une étape indispensable en vue de la construction des savoirs fondamentaux formalisés au cycle 2 et participe de l'attractivité des mathématiques auprès des jeunes élèves. En termes didactiques, l'enseignement des mathématiques en maternelle convoque les quatre modalités d'apprentissage (en jouant, en résolvant des problèmes, en s'exerçant et en mémorisant) de façon méthodique et structurée, à tous les moments possibles, y compris les temps informels. L'entrée par le jeu et la manipulation d'objets matériels sont nécessaires à cette introduction. Par ailleurs, la recherche montre que le sens de l'espace est l'un des piliers des mathématiques. Celui-ci se construit dès l'école maternelle par la proposition de jeux de construction ou de jeux de plateau.

La diversification des pratiques et le renforcement des compétences didactiques font partie des objectifs portés par le plan d'action pour l'école maternelle dont l'année scolaire 2022-2023 marque le lancement avec la formation de formateurs.

Il convient donc de démarrer la fréquentation de ces différents objets mathématiques dès la petite section dans le cadre d'une progression sur l'ensemble du cycle. Le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire doit permettre d'investir de façon plus prégnante l'enseignement du domaine 4.

Un enseignement progressif, structuré et renforcé à l'école élémentaire

Les évaluations de début CP, mi-CP et CE1 seront étendues à la rentrée 2023 aux élèves entrant en CM1. Ces évaluations permettent de mesurer les besoins ou les fragilités éventuelles des élèves sur des compétences clés de réussite d'une part, et d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève pour remédier à ses difficultés éventuelles d'autre part. Elles apportent un éclairage utile au professeur, aux familles et aux équipes pédagogiques, sur les besoins individuels et collectifs des élèves.

La réussite des élèves en mathématiques suppose un enseignement méthodique et, dans le cadre des programmes, une progression conforme aux repères et attendus annuels de progression, disponibles du CP à la classe de 3e (cf. <https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>), et qui constituent des jalons communs et impératifs. Si la notion de cycle conserve tout son sens, elle ne doit en effet pas conduire à reporter sur des années ultérieures la découverte ou le travail autour de notions qui doivent être enseignées précocement aux élèves. Dans ce cadre, plusieurs pratiques pédagogiques sont à encourager :

- le calcul mental est déterminant et fait l'objet d'une pratique quotidienne d'au moins 15 minutes à l'école élémentaire ;
- dans la continuité des apprentissages du cycle 2 relatifs au nombre, les fractions et décimaux, trop souvent mal maîtrisés par les élèves, sont enseignés dès la première période du cycle 3, enseignement qui sera continu tout au long du cycle ;
- la résolution de problèmes à la complexité croissante doit être au cœur de l'activité mathématique des élèves tout au long de la scolarité obligatoire ;
- les mesures et la représentation dans l'espace, à travers l'apprentissage de la géométrie.

Enfin, une attention particulière sera portée à ce que l'enseignement de l'ensemble des domaines mathématiques, dès l'entrée en CP, favorise une égale réussite des filles et des garçons. Alors que leurs résultats sont plus favorables que ceux des garçons à l'entrée en CP, les résultats des filles deviennent en effet moins bons au cours de cette même année, écarts qui se pérennisent et s'agrandissent ensuite. Une attention particulière doit donc être portée tout au long de l'école élémentaire, aussi bien sur le type d'énoncé et la sollicitation régulière des élèves que sur la nécessité de lutter contre les stéréotypes sexistes auxquels les élèves peuvent être confrontés dès cet âge.

Le renforcement de l'enseignement des mathématiques à l'école maternelle et élémentaire s'appuie sur la poursuite du plan mathématiques de formation des professeurs des écoles. Celui-ci, qui a d'ores et déjà concerné 35 % des professeurs des écoles, doit permettre de toucher la totalité des professeurs des écoles d'ici juin 2026. La réussite du travail en constellations, particulièrement apprécié des professeurs, conduit à encourager les initiatives locales visant à le pérenniser avec les professeurs volontaires.

Au collège, lutter contre la grande difficulté scolaire en mathématiques et cultiver l'excellence

Les évaluations nationales et internationales montrent deux phénomènes sur les mathématiques au collège : la persistance d'un nombre important d'élèves en grande difficulté, et la diminution régulière, depuis 30 ans, du nombre d'élèves excellents. Les évaluations nationales les plus récentes montrent que, grâce à l'investissement des professeurs des écoles, le nombre d'élèves excellents progresse sensiblement à l'entrée en 6e. En revanche, l'écart doit être comblé en luttant contre la grande difficulté dès la classe de 6e, sous peine de cristalliser des écarts difficilement remédiables par la suite.

Aussi, afin de donner à chaque élève les moyens de réussir au collège, des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement sont instaurées pour tous les élèves de 6e à compter de la rentrée 2023 en mathématiques ou en français. Ces sessions sont organisées de manière transversale pour tous les élèves de 6e d'un même établissement et se fondent, en mathématiques, sur une programmation qui répertorie les objets d'étude à travailler : numération, fractions, calcul, grandeurs, mesures, espaces et géométrie à partir de résolutions de problèmes ou d'entraînement sur les automatismes, etc. Ces sessions interclasses permettent, en offrant un cadre adapté, de renforcer les acquis des élèves et de faciliter leur réussite au collège. Les élèves sont répartis entre les différentes sessions en fonction de leurs résultats aux évaluations et de leurs compétences, et non en fonction d'un niveau général, afin de permettre effectivement à chaque élève de réduire ses difficultés ou d'approfondir ses compétences dans les domaines où cela apparaît le plus pertinent à l'équipe pédagogique. À la fin de chaque trimestre, une évaluation de la progression depuis le début de la période sur les compétences qui avaient été ciblées permettra à l'ensemble de l'équipe pédagogique de proposer à chaque élève une suite adaptée pour sa réussite dans la session suivante. En outre, deux types d'espaces permettent de renforcer l'apprentissage des mathématiques au collège.

Pour concourir à l'attractivité des mathématiques, des clubs basés sur des activités ludiques et accessibles, à destination des élèves, sont fortement encouragés sur les temps de pause méridienne notamment. Ces activités hors la classe s'inscrivent ainsi en écho des enseignements, dont elles constituent un prolongement autonome. Un travail particulier peut notamment y être mené afin de réduire les inégalités entre filles et garçons. Plusieurs projets portés dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) - « Notre école, faisons-la ensemble » constituent des expérimentations utiles, susceptibles d'être dupliquées et encouragées dans les établissements.

Pour les professeurs, le déploiement des laboratoires de mathématiques (cf <https://eduscol.education.fr/1469/laboratoires-de-mathematiques>) doit être poursuivi et accentué. Il appartient à chaque établissement de se saisir de ce levier puissant pour dynamiser l'enseignement des mathématiques au collège et faciliter les échanges entre collègues. Un laboratoire de mathématiques est en effet un lieu de ressources équipé, mais aussi un lieu de développement professionnel, de formation et d'échanges, en particulier au sein des liaisons école-collège. La participation des professeurs des écoles aux laboratoires de mathématiques doit ainsi être encouragée, afin de renforcer le continuum d'enseignement entre l'école et le collège.

Enfin, afin d'attester du niveau des élèves en fin de collège, une certification nationale de compétences en mathématiques (CNCM), à l'instar du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour certifier le niveau atteint par chaque élève en fin de 3e, sera instaurée au premier semestre 2024.

Au lycée général et technologique, consolidation en classe de seconde générale et technologique et généralisation en première générale

Les tests de positionnement passés par les élèves entrant en 2de générale et technologique permettent d'identifier les acquis de chaque élève d'une part, et d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève pour remédier à leurs difficultés éventuelles d'autre part.

Dès la rentrée 2023, les établissements sont invités à mettre en place un temps de consolidation dédié aux fondamentaux en mathématiques pour les élèves de 2de en difficulté. L'objectif est de garantir que chaque élève de 2de ne maîtrisant pas les acquis attendus en fin de collège bénéficie de la remédiation indispensable à sa réussite au lycée. Ce temps de consolidation et de remédiation, à raison d'une heure par semaine, est destiné aux élèves de 2de générale et technologique qui ont été identifiés comme étant en situation de difficulté, sur décision de l'équipe pédagogique et après analyse des résultats du test de positionnement en mathématiques. L'organisation de ces sessions de consolidation nécessite un ancrage dans les emplois du temps à des horaires qui y soient favorables.

En classe de 1re dans la voie générale, l'offre de spécialités inclut un enseignement de spécialité mathématiques qui propose aux élèves une approche approfondie des mathématiques dans toute leur diversité (algèbre, analyse, géométrie, probabilités et statistiques, algorithmique et programmation). Cet enseignement, choisi par près des deux tiers des élèves, s'ouvre également à l'histoire des mathématiques pour expliquer l'émergence et l'évolution des notions, et permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et de consolider la maîtrise du calcul algébrique. La diversité des activités mathématiques proposées permet aux élèves de prendre conscience de la richesse et de la variété de la démarche mathématique et de la situer au sein de l'activité scientifique. Cette prise de conscience est un élément essentiel dans la définition de leur orientation.

Afin de garantir un niveau solide de mathématiques à tous les élèves jusqu'à la fin de la classe de 1re, un enseignement de tronc commun est désormais instauré pour tous les élèves de première générale n'ayant pas suivi la spécialité mathématiques. Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2023, les élèves de 1re n'ayant pas choisi les mathématiques parmi leurs trois spécialités suivent un enseignement spécifique de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique, à raison d'une heure et demie par semaine. Cet enseignement de mathématiques spécifique a vocation à assurer un socle de connaissances et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale, citoyenne et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données, etc.) quel que soit le parcours de formation ultérieur.

En classe de terminale, les élèves de la voie générale ayant suivi l'enseignement de spécialité mathématiques en 1re peuvent choisir de poursuivre leur apprentissage dans cette spécialité ; ils peuvent également compléter cette démarche avec l'enseignement optionnel de mathématiques expertes. Une attention particulière est portée par les chefs d'établissement et équipes pédagogiques aux choix des jeunes filles, afin de les encourager à poursuivre la spécialité mathématiques et à suivre l'option mathématiques expertes.

L'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires est proposé à tous les élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques en terminale, qu'ils aient suivi ou non l'enseignement de spécialité mathématiques en 1re^[2]^[3]. L'enseignement spécifique de mathématiques proposé, en classe de 1re, dans le tronc commun de la voie générale permet aux élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en 1re de suivre l'option mathématiques complémentaires en terminale.

Au lycée professionnel, une discipline d'enseignement général à part entière

L'enseignement des mathématiques au baccalauréat professionnel, constitué de 140 heures d'enseignement

sur 3 ans, peut bénéficier du volume complémentaire d'heures professeur pour la mise en place de groupes à effectif réduit. En CAP, l'enseignement des mathématiques et de physique-chimie compte 82,5 heures d'enseignement sur 2 ans, dont 55 heures en effectif réduit.

Les tests de positionnement passés à l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en première année de CAP montrent les difficultés rencontrées par une majorité d'élèves. Cette situation, qui traduit les inégalités scolaires, doit être combattue : l'enseignement des mathématiques contribue, aux côtés des autres enseignements généraux et des enseignements professionnels, à la réussite du parcours de l'élève vers une insertion professionnelle immédiate à l'issue du cycle de formation ou à une poursuite d'études réussie.

Aussi, comme en lycée général et technologique, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques sont invités à s'appuyer sur les résultats de ces tests de positionnement pour, dès le début de l'année de 2^{de} ou de première année de CAP, instaurer des dispositifs de remédiation adaptée autour des compétences clés des élèves.

Les professeurs, clefs de voûte de la réussite des élèves

Enseignement méthodique et progressif, dispositifs de remédiation dans les classes charnières, élévation du niveau général, réduction des inégalités et renforcement de l'attractivité de la discipline, capacité collective à certifier le niveau de nos élèves : telles sont les priorités pédagogiques pour l'enseignement des mathématiques.

Leur succès repose sur l'investissement remarquable des professeurs des écoles et des professeurs de mathématiques au collège et au lycée, qui a déjà commencé à porter ses fruits. Il nous appartient désormais de faire des mathématiques une priorité dans toutes les instances de pilotage pédagogiques : dans le projet d'école ou d'établissement, en conseil d'inspecteurs pour le premier ou le second degré, sous la responsabilité des directeurs académiques des services de l'éducation nationale et du recteur, toutes les organisations doivent se doter des outils qui leur permettront d'accompagner les équipes et de suivre les progrès de tous élèves en visant tant la performance exigée dans un ensemble de métiers où les mathématiques constituent un ancrage majeur, que l'acquisition d'un socle commun dans cette discipline, nécessaire pour maîtriser l'usage des nombreux objets techniques qui nous entourent, et comprendre les évolutions scientifiques, économiques et environnementales de notre temps.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

[1] Lire également *Acquérir les premiers outils mathématiques*: <https://eduscol.education.fr/2819/acquerir-les-premiers-outils-mathematiques-cycle-1>

[2] Comme le rappelle le CSEN dans sa publication intitulée *L'ouverture aux mathématiques à l'école maternelle et au CP* en février 2021.

[3] Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal de la voie générale.

Enseignements primaire et secondaire

Plan maternelle

Un plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement

NOR : MENE2300949N

note de service du 10-1-2023

MENJ - DGESCO A1-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ; aux directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat ; aux professeures et professeurs des écoles ; aux formateurs et formatrices

Références : programme d'enseignement du cycle 1 : BOENJ n° 25 du 24-6-2021 ; note de service n° 2019-085 du 28-5-2019 ; note de service n° 2019-084 du 28-5-2019

L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants, est une étape déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage, et la réussite ultérieure des élèves. Elle permet en effet de poser les soubassements nécessaires à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'instituer une expérience de l'école fondée sur la confiance en soi et le développement du goût pour apprendre et vivre ensemble.

Le programme d'enseignement de l'école maternelle, modifié de 2021, rappelle que : « Sa mission est de donner envie d'aller à l'école pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure, tout en respectant le rythme de développement de chacun. En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. En lui apprenant à collaborer avec les autres, notamment par le jeu, elle place la socialisation comme l'une des compétences fondamentales à acquérir. » La pratique d'activités physiques et artistiques est également au cœur des missions de l'école maternelle et « contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants ».

Dans ce cadre, le premier enjeu de l'école maternelle consiste ainsi à créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages. L'attention portée à chacun et à l'éveil de sa personnalité lui permet de trouver dans l'école un lieu d'épanouissement individuel et collectif. Le second enjeu est, parmi les cinq domaines d'apprentissage, d'installer les premiers apprentissages fondamentaux, autour de deux priorités : le langage et les premières notions de mathématiques.

L'apprentissage du langage doit se traduire notamment par l'acquisition et la diversification du vocabulaire dès le plus jeune âge. De nombreuses recherches confirment le lien entre l'enrichissement et la diversification du vocabulaire et la réussite scolaire, la diversité du champ lexical facilitant considérablement l'apprentissage ultérieur de la lecture et de l'écriture. Il s'agit donc non seulement d'un enjeu de réussite pour tous les élèves, mais également d'un enjeu de réduction des inégalités. Le rôle de l'école maternelle, par l'enrichissement méthodique, structuré et entretenu du champ lexical, puis par les premières associations graphèmes/phonèmes, est ainsi déterminant pour la réussite des élèves.

S'agissant des mathématiques, le cycle 1 permet d'acquérir les premiers outils mathématiques, c'est-à-dire prioritairement de construire et de stabiliser la notion de quantité, indispensable aux réussites arithmétiques ultérieures et de connaître l'ordre des nombres, les chiffres et leur suite. Plus généralement, il s'agit de développer, tout au long du cycle lors de temps d'enseignement structurés mais aussi à chaque moment où la situation le permet, le plaisir et l'envie de résoudre des problèmes adaptés à l'âge et au développement cognitif de chaque élève.

Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels : le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale. Il s'appuie sur le partage de pratiques pédagogiques éprouvées, dont l'efficacité dans la réduction des inégalités est corroborée par la recherche et qui fait l'objet de différents guides dont les professeurs, conseillers pédagogiques et inspecteurs sont invités à s'emparer (<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>).

C'est ainsi toute la chaîne éducative qui est appelée à se mobiliser, sous le pilotage des recteurs et rectrices,

responsables de la mise en œuvre du plan d'action pour l'école maternelle. Il s'agit, dès les premières années de scolarisation, de garantir l'excellence des professionnels qui y exercent afin de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.

1. Un plan de formation pluriannuel

Conforter le rôle et les pratiques pédagogiques de l'école maternelle implique la mise en œuvre d'un plan de formation dédié aux spécificités de l'école maternelle, dans le cadre à la fois du programme national de formation et des programmes académiques portés par les écoles académiques de la formation continue (EAFC), à destination de l'ensemble des formateurs et professeurs. Les recteurs et les directeurs des EAFC, en lien avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) pour la formation des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), s'assurent que l'ensemble des formations présentées ci-dessous sont effectivement proposées à l'ensemble des acteurs concernés, et qu'elles sont planifiées et anticipées pour permettre aux professeurs d'en bénéficier effectivement et de manière programmée.

Former les cadres, les formateurs et les personnels ressources

Dès l'année 2022-2023, l'ensemble des IEN en charge du dossier maternelle et des conseillères et conseillers pédagogiques départementaux maternelle bénéficient d'un plan de formation dédié aux enjeux du pilotage, des partenariats, du renforcement des compétences professionnelles (didactiques, pédagogiques et de développement des jeunes élèves). Ces contenus de formation ont vocation à être articulés à la formation continue des inspecteurs chargés de circonscription, du réseau des adjoints aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) pour le premier degré et des conseillers techniques des recteurs pour le premier degré.

Ces acteurs organisent ensuite les plans de formation des professeurs, des directeurs et des directrices exerçant en école maternelle de manière pluriannuelle.

Former les directeurs et directrices d'école maternelle

Tous les directeurs et directrices nouvellement recrutés sur liste d'aptitude bénéficient lors de la formation statutaire d'adaptation à l'emploi de modules dédiés au pilotage de l'école maternelle et de ses enjeux principaux. Cette formation porte notamment sur le pilotage du projet pédagogique de l'école.

Les directeurs et directrices d'école exerçant en école maternelle bénéficient, dans le cadre de leur formation continue, d'actions spécifiques dédiées aux enjeux propres à cette école : le pilotage pédagogique dans le cadre du programme d'enseignement, les préconisations pédagogiques ministérielles, l'usage et l'analyse des évaluations CP, le partenariat avec les parents, le partenariat avec la collectivité territoriale et la relation aux agents, le partenariat avec les structures de la petite enfance, le développement de l'enfant, etc.

Les directeurs et directrices d'école maternelle mobilisés dans l'animation des concertations pour leur école dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) - « Notre école, faisons-la ensemble » sont par ailleurs accompagnés spécifiquement dans la réalisation des projets de leur école, qui doivent avoir pour objet d'améliorer la réussite des élèves.

Former tous les professeurs de maternelle sur 6 ans en priorisant les contenus

Le plan de formation pour l'école maternelle repose sur un équilibre entre l'expression des besoins des équipes pédagogiques dans le cadre des 18 heures d'animation pédagogique et les priorités des domaines d'apprentissage à l'école maternelle au regard du calendrier de formation sur 6 ans. Ce plan d'action s'appuie notamment sur les plans français et mathématiques, qui comportent une déclinaison propre aux professeurs exerçant en école maternelle et permettent, en tant que de besoin, la constitution de constellations spécifiques aux enjeux du cycle 1 et de la préparation de l'entrée au CP. Les formations didactiques font le lien avec le développement de l'enfant et les conditions de son bien-être.

Les heures de formation comprennent nécessairement un volet de renforcement des connaissances didactiques en mathématiques et en français, et un volet dédié à l'éducation physique et sportive, les autres domaines pouvant également faire l'objet de modules de formation. Elles comprennent également un volet relatif à la progressivité des apprentissages sur tout le cycle et à la continuité avec le cycle 2 en lien avec l'analyse de pratiques pédagogiques en classe.

En complément de ces actions de formation, toutes les modalités de partage et de mutualisation des pratiques professionnelles sont envisagées selon les priorités définies par le recteur et le Dasen au regard des points d'appui et de progressions constatés dans son académie et son département, et selon les possibilités en termes d'organisation des services.

Développer les formations intercatégorielles

La prise en compte des besoins fondamentaux et du développement cognitif des enfants pour construire des apprentissages solides et pérennes en vue de la poursuite de scolarité sera enrichie par le développement de formations conjointes avec les différentes catégories de personnels du ministère, ainsi qu'avec les experts de la petite enfance que sont les éducateurs de jeunes enfants, ainsi qu'avec les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelle (Atsem), sur les modalités de coopération dans la classe et dans l'école.

Aux échelles académique, départementale et de circonscription, les cadres pédagogiques prennent tous les contacts utiles avec les partenaires locaux, développent les conventions de coopération, facilitent l'accès aux professionnels de la petite enfance et de la collectivité aux formations de l'éducation nationale, construisent avec les partenaires des parcours de formation fondés sur l'expertise de chacun des métiers au service d'une meilleure cohérence de l'action pédagogique à destination des élèves.

2. Affirmer la continuité du parcours de l'enfant et de l'élève

Les enfants qui vivent leur première année de scolarisation à l'école maternelle arrivent d'horizons très variés : structures collectives, gardes à domicile, milieu familial. Le plan d'action pour la maternelle envisage ces premières années de scolarisation dans un continuum sécurisant pour les élèves et leur famille.

Développer le partenariat avec la toute petite enfance

L'organisation du système d'accueil et de scolarisation de la petite enfance en France, séparé en deux temps du développement de l'enfant, 0-3 et 3-6 ans, ne doit pas empêcher le travail en faveur du renforcement de la continuité entre ces deux temps de développement de l'enfant. Cette continuité s'appuie notamment sur une connaissance réciproque des métiers, sur un partage d'expérience, sur une mutualisation d'outils au bénéfice d'un renforcement des compétences professionnelles de tous par une meilleure appréhension des enjeux des deux types d'accueil et de scolarisation. Les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale faciliteront l'organisation de ces échanges entre professionnels du secteur de la petite enfance et les personnels de l'éducation nationale intervenant dans le premier degré.

Les directeurs et directrices des écoles maternelles sont encouragés à organiser des visites croisées de professeurs des écoles de petite ou toute petite section en établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) d'une part et d'éducateurs de jeunes enfants au sein de leurs écoles d'autre part. Ces visites croisées seront fondées sur des observables communs, élaborés conjointement entre les professionnels et liés notamment au développement des jeunes enfants.

Dans le prolongement de cette démarche, les directeurs et directrices, sous le pilotage des inspecteurs et inspectrices de circonscription et en lien étroit avec les collectivités territoriales, sont invités à s'appuyer sur les possibilités offertes par le CNR - « Notre école, faisons-la ensemble » pour consolider, promouvoir et innover afin de favoriser des transitions souples, notamment en développant des dispositifs passerelle.

Renforcer le partenariat avec les familles

L'école maternelle joue un rôle essentiel dans la construction de la relation école-famille, dans la mesure où, avec elle, les parents apprennent à devenir parents d'élèves. Ainsi, le plan d'action pour l'école maternelle conforte la coopération des parents d'élèves avec l'équipe pédagogique pour mieux appréhender le parcours scolaire de leur enfant et concourir à sa réussite.

La première réunion de parents demeure l'occasion pour le directeur ou la directrice de l'école de présenter l'ensemble des adultes amenés à travailler dans l'école auprès et avec les élèves : professeurs, agents territoriaux, animateurs, accompagnants des élèves en situation de handicap et des autres personnels intervenant dans l'école. Chacun présente explicitement son rôle et la complémentarité de son action avec celle des autres professionnels dans la journée des jeunes écoliers.

Les directeurs et les directrices d'école prennent attache auprès des partenaires identifiés (protection maternelle et infantile, crèches, etc.) pour organiser la première rencontre avec les parents avant la rentrée scolaire. Selon les possibilités locales, des temps d'adaptation sont mis en œuvre au mois de juin précédant la première scolarisation.

Au-delà des échanges informels quotidiens qui participent de la connaissance de l'école et de la construction de la relation école-famille, les directions d'école organisent, avec les équipes, dans le cadre des obligations réglementaires de service des professeurs des entretiens individuels dès les premières semaines de l'année scolaire avec les parents d'élèves de toute petite section (TPS) et de petite section (PS). Ces rendez-vous permettent l'expression des observations croisées de chacun des adultes intervenant auprès de l'élève sur son adaptation à l'environnement, sur ses besoins et sur ses premiers acquis scolaires. Ils sont aussi l'occasion d'explicitier des codes de fonctionnement de l'école. Ils visent à rassurer les parents dans ces premières semaines, qui constituent pour nombre de familles une première séparation.

En plus de la réunion de rentrée, les parents bénéficient également de rendez-vous individualisés, *a minima* pour des bilans intermédiaires et de fin d'année de restitution des acquis des élèves. Ces rencontres sont complétées autant que nécessaire selon les situations et les besoins rencontrés.

À l'école maternelle, dès la petite section, évaluer régulièrement les acquis des élèves permet au professeur de réguler son enseignement et de proposer des activités adaptées aux besoins individuels qu'il identifie. Cette évaluation s'effectue principalement par l'observation des élèves par le professeur lors des différentes situations d'apprentissage.

Garantir une transition efficace avec le cycle 2 et l'école élémentaire et plus particulièrement entre la grande section et le cours préparatoire

La stratégie académique pour l'acquisition des savoirs fondamentaux s'appuie sur les travaux du conseil académique des savoirs fondamentaux.

Les inspecteurs et inspectrices chargés de circonscription prévoient un temps de travail dédié lors d'un conseil de directeurs qui se tient le plus tôt possible au cours du premier trimestre de l'année scolaire afin d'analyser les résultats aux évaluations nationales de la circonscription.

Chaque directeur ou directrice reçoit par ailleurs les résultats de son école avec les éléments comparatifs utiles par rapport aux écoles de même profil de la circonscription, du département et le cas échéant du niveau national.

À l'appui de ces éléments, les équipes de circonscription organisent un temps de travail avec la direction ou un réseau de directions d'écoles afin d'analyser les résultats aux évaluations nationales et de déterminer des axes de travail prioritaires constitutifs du projet d'école qui seront travaillés dans le cadre des conseils de maîtres et de cycle, mais aussi dans le cadre de l'offre de formation continue.

La mise en perspective des résultats aux évaluations nationales de début de cours préparatoire (CP) avec les attendus de fin de grande section (GS) d'une part et avec ceux de fin de CP en français et en mathématiques d'autre part est essentielle pour favoriser une transition réussie des élèves de l'école maternelle vers l'école élémentaire par une réponse pédagogique individuelle et collective qui permettra à tous les élèves d'atteindre les objectifs de réussite scolaire.

L'analyse partagée de ces attendus et résultats permet d'établir un continuum dans le suivi des élèves et de mieux connaître leurs besoins, par une meilleure appréhension commune des enseignements dispensés en maternelle et en cycle 2, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Elle permet également d'améliorer l'évaluation des acquis des élèves par les professeurs de l'école maternelle, notamment en grande section, et de développer une culture commune de l'évaluation.

À cette fin, les directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires organisent, au moins une fois par an, des conseils en commun : ils y associent prioritairement les professeurs de grande section et de CP afin de déterminer les priorités pédagogiques qui seront plus particulièrement travaillées conjointement.

Ce travail conjoint d'analyse des progressions attendues des élèves, de leurs acquis et de partage des outils didactiques est nécessaire afin d'améliorer les conditions de réussite de l'entrée des élèves en CP.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Enseignements primaire et secondaire

Savoirs fondamentaux

Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège

NOR : MENE2300947N

note de service du 10-1-2023

MENJ - DGESCO A1-1 - A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré ; aux directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; aux professeures et professeurs des écoles ; aux professeures et professeurs des collèges

Références : programme d'enseignement du cycle 3 BOENJ n° 31 du 30-7-2020 ; note de service n° 2018-049 du 25-4-2018 ; note de service n° 2018-050 du 25-4-2018 ; note de service n° 2018-051 du 25-4-2018 ; note de service n° 2018-052 du 25-4-2018 ; guides de fondamentaux pour l'enseignement :

<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement> ; repères annuels de progression et attendus de fin d'année du CP à la 3e : <https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>

La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) par tous les élèves à la sortie de l'école primaire est une nécessité absolue. Elle est la condition de l'autonomie de pensée des élèves, de la lutte contre les inégalités scolaires et sociales, et de la réussite au collège.

La politique éducative en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux s'appuie sur plusieurs dispositifs développés ces dernières années :

- le dédoublement et le plafonnement des classes de grande section, CP et CE1 ;
- les évaluations nationales en CP, mi-CP, CE1 et 6e, instituées afin de répondre aux besoins de chaque élève et de lutter efficacement contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe ;
- des outils pédagogiques, avec les repères annuels de progression (cf. <https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>), qui constituent désormais des jalons communs et impératifs permettant d'assurer une progression régulière dans le parcours de scolarité des élèves ;
- des ressources scientifiques, avec la publication de guides pour accompagner les évolutions des pratiques des équipes ;
- un plan de formation inédit avec le lancement des plans français et mathématiques.

Cet effort, qui a porté essentiellement sur le cycle 2, doit être désormais complété par une action déterminée au niveau de l'école maternelle et du cycle 3. En entrant au cycle 3, l'élève franchit une étape importante dans ses apprentissages. Les compétences qu'il a acquises en lecture, écriture et expression orale et mathématiques vont être consolidées par une pratique quotidienne destinée à acquérir ou renforcer les automatismes indispensables à l'approfondissement des apprentissages. En effet, la fluidité en lecture, en écriture et en calcul, comme dans l'expression orale, sont les compétences indispensables pour la réussite au collège.

Cette note de service a pour objectif d'indiquer les priorités pédagogiques et leviers de pilotage académique en cycle 3 afin de renforcer les savoirs fondamentaux des élèves et de faciliter leur entrée au collège. Leur mise en œuvre repose sur les professeurs des écoles et de 6e ainsi que sur les professeurs documentalistes, dont l'investissement a d'ores et déjà permis d'améliorer de manière quasi constante depuis 5 ans le niveau des élèves en 6e.

1. Renforcer les savoirs fondamentaux

Maîtrise du langage et de la langue française dans toutes les disciplines

Alors que les données récentes montrent, en 35 ans, une dégradation substantielle du niveau en orthographe des élèves en fin de CM2, la maîtrise du langage doit être une préoccupation permanente des professeurs des écoles et des professeurs de collège dans l'ensemble des disciplines enseignées. La pratique régulière de

L'écriture de phrases et de textes complets, d'une longueur croissante, est essentielle pour permettre aux élèves d'acquérir une expression fluide, grammaticalement exacte et fondée sur une orthographe maîtrisée. En CM1 et CM2, les élèves doivent lire et écrire au moins 2 heures chaque jour. En 6e, toutes les disciplines contribuent au travail sur la lecture et l'écriture.

Décoder

À la fin du cycle 2, la plupart des élèves sont parvenus à une première autonomie en lecture et en écriture ; ils peuvent articuler la reconnaissance des mots, progressivement automatisée, et la compréhension de textes variés, de plus en plus complexes.

L'automatisation du décodage permet aux élèves de se consacrer à des tâches plus complexes comme la compréhension de textes longs. À l'inverse, la faible fluidité dans le décodage complique la compréhension des textes, empêche de développer le goût de la lecture, pourtant essentiel à la réussite et à l'épanouissement des élèves.

À l'entrée en CM1, tous les élèves qui n'arrivent pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots par minute, doivent donc bénéficier d'une pratique quotidienne spécifique pendant au moins 4 semaines, éventuellement renouvelée quelques semaines plus tard si les progrès réalisés ne conduisent toujours pas les élèves au niveau attendu. Les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) pourront être mobilisées à cette fin.

Durant les deux années du cours moyen, tous les élèves doivent lire chaque jour à voix haute pour entraîner leur fluence et atteindre la moyenne de 120 mots par minute à la fin du CM2. Aux évaluations de 6e de 2022, ils ne sont que 56 % à y parvenir, et à peine 39 % en REP+. Il s'agit donc d'un enjeu majeur de réduction des inégalités. Lors de leur lecture, les élèves rendent compte de la ponctuation, respectent le rythme des groupes syntaxiques, varient leur intonation et le rythme. Ce travail est poursuivi en 6e et les élèves atteignent 130 mots par minute à la fin de cette classe.

Toutes les formes de lecture contribuent à l'amélioration de la fluence. Le quart d'heure lecture, largement déployé, offre un espace collectif de lecture particulièrement motivant pour les élèves.

Cette pratique de la lecture a vocation à être encouragée en dehors du temps scolaire, notamment en favorisant, autant que possible, le prêt d'ouvrages aux élèves.

Comprendre

Comprendre de manière autonome un texte écrit implique de convoquer différentes connaissances et compétences (décodage, vocabulaire, syntaxe, compréhension de l'organisation des textes, connaissances culturelles). Chacune de ces dimensions doit donc être travaillée, alors que l'étude internationale PIRLS, qui mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en CM1, indique un niveau inférieur à la moyenne européenne des élèves sur les processus les plus simples de la compréhension.

Pour y remédier, une pratique régulière et méthodique autour de la compréhension des textes est déterminante[2].

Chaque semaine, au moins deux textes longs (au moins 1 000 mots) doivent être lus par les élèves. En 6e, ce travail doit être poursuivi dans toutes les disciplines. Selon une progression rigoureuse du plus simple au plus complexe et grâce à des exercices variés, il s'agit de faire comprendre aux élèves comment dégager les idées principales du texte, explicites ou implicites, déterminer la perspective ou les intentions de l'auteur, extraire des informations pertinentes, procéder à des mises en relation dans les textes composites, etc.

L'enseignement du vocabulaire doit continuer à faire l'objet d'un apprentissage dédié, quotidien et progressif sur l'ensemble du cycle 3 en permettant aux élèves de croiser plusieurs fois les mots dans des contextes lexicaux variés.

Écrire

L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la classe de Terminale. Il implique l'automatisation des règles d'orthographe, de grammaire, l'acquisition d'un vocabulaire riche et précis pour permettre à l'élève de se concentrer sur la manière de transmettre son idée à l'écrit.

Au cycle 3, l'écriture manuscrite fait l'objet d'une pratique quotidienne. À ce titre, l'usage des photocopies doit être strictement limité, notamment les textes dits « à trous ». Tous les élèves s'approprient progressivement les bases acquises au cycle précédent pour en faire une écriture ferme, régulière et lisible, de plus en plus cursive. La rédaction implique que l'élève s'approprie progressivement des schémas argumentatifs et narratifs et qu'il soit en mesure de se relire et de se corriger.

À la fin du CM2, les élèves doivent pouvoir rédiger un texte de 15 lignes en respectant les règles orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation. En 6e, la production de textes de 20 lignes au moins est attendue. À cette fin, chaque semaine, les élèves doivent produire au moins un texte répondant à ces critères, toutes disciplines confondues.

Pour arriver à maîtriser ces compétences complexes, il est nécessaire que les élèves automatisent les règles de grammaire et d'orthographe. Un entraînement régulier grâce à des exercices de toute nature, notamment de dictée brève quotidienne, est essentiel. Cet exercice est poursuivi avec régularité au collège, les règles de grammaire et de conjugaison étant systématiquement travaillées.

S'exprimer à l'oral

La pratique de l'oral a connu un fort développement ces dernières années, permettant aux élèves de gagner en confiance en eux et de travailler la qualité de leur expression. L'enjeu est d'articuler la pratique de la lecture, de la compréhension d'un texte lu, de l'écriture et de l'expression orale quotidiennement afin d'en assurer la consolidation réciproque. À cette fin, les élèves doivent disposer d'au moins un temps hebdomadaire chacun pour prendre la parole, seul ou en groupe, notamment autour de textes littéraires.

Calculer et résoudre des problèmes

Un des enjeux majeurs de l'enseignement des mathématiques au cycle 3 est le développement d'une parfaite compréhension des fractions et des nombres décimaux. Celle-ci est essentielle pour que leur maniement ne soit pas un obstacle pour résoudre des problèmes ou lors de l'introduction de l'algèbre au cycle 4. Conformément aux repères annuels de progression, cette notion impose une introduction précoce des fractions dès la première période de CM1 et celle des nombres décimaux dès la deuxième période de la même année.

Les connaissances et compétences en grandeurs et mesures sont régulièrement travaillées et mobilisées notamment en résolution de problèmes.

Calculer

Le renforcement des compétences en calcul mental et posé est également un champ essentiel de l'enseignement des mathématiques au cycle 3. L'acquisition d'automatismes pour réaliser des tâches élémentaires est en effet indispensable pour soulager la mémoire de travail des élèves et leur permettre d'aborder le traitement de tâches de plus haut niveau (résolution de problèmes en plusieurs étapes, algèbre, etc.). Le travail en calcul mental au cycle 3 peut être décliné en trois champs distincts :

- le **renforcement de la fluence pour les faits numériques mémorisés et en particulier les résultats des tables d'addition et de multiplication** appris au cycle 2. Un élève entrant en 6e, afin d'aborder des notions plus complexes, doit être en mesure de restituer des résultats dans un temps limité ;
- la poursuite d'une **pratique systématique de calcul mental et posé** que tous les élèves doivent maîtriser ;
- le renforcement de la **connaissance des nombres et de notre système de numération**, à la fois pour les nombres entiers mais aussi pour les nouveaux nombres introduits au cycle 3, comme les fractions ou les nombres décimaux.

Résoudre des problèmes

Enfin, l'enseignement des mathématiques au cycle 3 doit permettre de poursuivre le travail **d'enseignement de la résolution de problèmes** mené depuis le cycle 1. L'objectif premier n'est pas de faire découvrir une multitude de procédures originales aux élèves, mais au contraire de leur permettre de développer une maîtrise solide de procédures robustes et d'outils efficaces pour résoudre des problèmes et de savoir reconnaître les situations où ces procédures s'appliquent.

Trop d'élèves du cycle 3 restent encore en difficulté sur des problèmes en une étape portant sur un champ numérique de début de cycle 2.

Les problèmes en plusieurs étapes restent le premier objectif de l'enseignement de la résolution de problèmes au cycle 3. Une pratique régulière (de l'ordre de 10 problèmes par semaine) associée à l'explicitation des procédures de résolution et des éventuelles analogies avec des problèmes résolus antérieurement, doit être recherchée.

À l'entrée en sixième

Les évaluations de 6e constituent des repères précieux pour les équipes.

À compter de la rentrée 2023, afin de donner à chaque élève les moyens de réussir au collège, des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement sont instaurées pour tous les élèves de 6e en mathématiques ou en français. Ces sessions sont organisées de manière transversale pour tous les élèves de 6e d'un même établissement et se fondent sur une programmation qui répertorie les objets d'étude à travailler : fluence, maîtrise de l'orthographe, écriture, syntaxe, vocabulaire, en français ; numération, fractions, calcul, grandeurs, mesures, espaces et géométrie à partir de résolutions de problèmes ou d'entraînement sur les automatismes, etc., en mathématiques. Ces sessions interclasses permettent, en offrant un cadre adapté, de renforcer les acquis des élèves et de faciliter leur réussite au collège. Les élèves sont répartis entre les différentes sessions en fonction de leurs résultats aux évaluations et de leurs compétences, et non en fonction d'un niveau général, afin de permettre effectivement à chaque élève de réduire ses difficultés ou d'approfondir ses compétences dans les domaines où cela apparaît le plus pertinent à l'équipe pédagogique. Ces sessions peuvent notamment être assurées par des professeurs des écoles. À la fin de chaque trimestre, une évaluation de la progression depuis le début de la période sur les compétences qui avaient été ciblées permettra à l'ensemble de l'équipe pédagogique de proposer à chaque élève une suite adaptée pour sa réussite dans la session suivante.

2. Partager les pratiques et les résultats à toutes les échelles du territoire

Les évaluations nationales sont des outils qui permettent d'agir dans les classes avant que la difficulté ne s'installe et d'ajuster le projet pédagogique d'une école aux besoins des élèves de chaque territoire. À cet effet, le ministère enrichit les outils à la disposition des équipes en instituant de nouvelles évaluations au début de l'année de CM1 à partir de la rentrée de septembre 2023. Ainsi, les équipes du cycle 3 disposeront à la fois des résultats des élèves à l'entrée du cycle et en début de dernière année du cycle avec les évaluations de 6e. Ces évaluations constituent un volet important du travail commun des équipes de l'école primaire et du collège^[3]. Le premier conseil de cycle 3 de l'année doit être consacré à la présentation des évaluations de 6e puis de CM1. Cette présentation doit déboucher sur l'identification de trois ou quatre items jugés prioritaires et faire l'objet d'une stratégie en amont et en aval de la classe de 6e. Le conseil école-collège, les conseils de cycle et le conseil pédagogique assurent le suivi de cette stratégie.

Les rectrices et les recteurs s'appuient sur le Conseil académique des savoirs fondamentaux^[4] pour établir une stratégie pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux et apporter leur appui aux projets portés par les équipes pédagogiques dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) - « Notre école, faisons-la ensemble ».

Les demandes de formations des équipes auprès des inspecteurs de l'éducation nationale pourront trouver leur juste place dans le cadre des plans français et mathématiques avec, le cas échéant, des constellations de cycle. Comme cela se pratique déjà dans certains territoires, les professeurs de collège peuvent être utilement invités à participer à certaines constellations. Des formations à l'intention des professeurs des collèges prises en charge par des IEN et des CPC peuvent être développées dans les collèges ainsi que des formations communes entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège.

L'ensemble de ces mesures permettra ainsi, dans le prolongement des actions menées à l'école maternelle et en cycle 2, d'améliorer le niveau général des élèves et de réduire les inégalités scolaires au cycle 3.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

[1] Voir la note de service du 10 janvier 2023 relative au plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement (NOR : MENE2300949N).

[2] <https://eduscol.education.fr/242/francais-cycle-3-lecture-et-comprehension-de-l-ecrit>; <https://eduscol.education.fr/document/16315/download>.

[3] <https://eduscol.education.fr/document/43168/download?attachment>.

[4] Voir la note de service du 10 janvier 2023 relative aux conseils académiques des savoirs fondamentaux : une stratégie académique cohérente au service de la réussite des élèves (NOR : MENE2300948N).

Enseignements primaire et secondaire

Savoirs fondamentaux

Conseils académiques des savoirs fondamentaux : une stratégie académique cohérente au service de la réussite des élèves

NOR : MENE2300948N

note de service du 10-1-2023

MENJ - DGESCO A1-1 - A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices d'école publiques et privées sous contrat ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; aux professeures et professeurs

Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et prévenir les difficultés scolaires répond au double enjeu, d'une part, de l'élévation du niveau général et, d'autre part, de la réduction des inégalités qui apparaissent dès l'école maternelle et se cristallisent rapidement autour de l'inégale maîtrise de ces savoirs. Ce double objectif est au cœur de la priorité accordée au premier degré par le ministère chargé de l'éducation nationale depuis 2017.

L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école primaire et se traduit par :

- le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école primaire (guides de références, repères et attendus de progression) ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage par le dédoublement des classes de grande section (GS), CP et CE1 en éducation prioritaire, et leur plafonnement partout ailleurs ;
- l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles, notamment dans le cadre des plans français et mathématiques, qui reposent sur la formation entre pairs.

Cet apprentissage se poursuit au collège, le lien entre l'école et le collège étant déterminant pour assurer la continuité de ces apprentissages.

Cette politique publique commence à porter ses fruits aussi bien en termes de niveau général que de réduction des inégalités. Elle doit être poursuivie et prolongée avec l'évolution du collège qui sera amorcée dès la prochaine rentrée scolaire.

Elle comporte deux dimensions : d'une part, l'initiative des équipes pédagogiques qui, au plus près des élèves, portent et font évoluer les pratiques pédagogiques adaptées aux besoins de leurs élèves, notamment par des projets élaborés dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) - « Notre école, faisons-la ensemble » ; d'autre part, une politique académique qui permette de soutenir ces projets, de partager les résultats, analyses et bonnes pratiques et de garantir l'apprentissage des savoirs fondamentaux par les élèves. Afin de mettre en œuvre cette priorité au plus près des réalités territoriales, un conseil académique des savoirs fondamentaux est installé par chaque recteur ou rectrice dans son académie à compter de janvier 2023.

Objectifs et missions

Ce conseil, présidé personnellement par le recteur ou la rectrice, est l'instance stratégique de pilotage pédagogique académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux. Il a pour missions :

1°) d'établir un diagnostic territorial de la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves, en se fondant notamment sur l'analyse de leurs résultats aux évaluations nationales et tests de positionnement à l'entrée au lycée, les actions menées dans les différents départements et leurs effets.

Le conseil procède à l'analyse des résultats aux évaluations à l'échelle académique et départementale, et partage les éléments d'analyse à l'échelle de la circonscription et des écoles ou établissements. Un outil d'analyse statistique commun est mis à disposition de l'ensemble des membres du conseil académique et des cadres territoriaux afin qu'ils disposent des mêmes outils de mesure.

Le conseil examine également l'ensemble des actions pédagogiques existantes en matière de renforcement des apprentissages fondamentaux et de réduction des inégalités en la matière, afin de partager avec l'ensemble des cadres territoriaux, directeurs et directrices d'école et chefs d'établissement, les meilleures pratiques et les résultats observés.

2°) de déterminer la stratégie académique en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux
Chaque recteur ou rectrice élabore, avec le conseil académique, une feuille de route d'une durée de cinq ans pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, qui décline, pour chaque année, les priorités nationales pour le territoire académique.

Cette stratégie porte sur :

- la formation, notamment la mise en œuvre des trois plans de formation des professeurs du premier degré dans le domaine des savoirs fondamentaux (français, mathématiques et maternelle) et la politique de formation proposée par l'École académique de formation continue (EAFC) ;
- les dispositifs relatifs à l'amélioration des conditions d'apprentissage : avancement du dédoublement des classes dans l'éducation prioritaire et suivi des pratiques pédagogiques qui y sont mises en œuvre ; dispositifs de soutien ou de remédiation mis en place au collège et à l'entrée au lycée ;
- l'amélioration de la continuité des parcours des élèves entre l'école et le collège, la cohérence des méthodes pédagogiques mises en œuvre entre école et début du collège et le développement d'une culture professionnelle partagée pour l'ensemble des équipes pédagogiques.

La stratégie académique comporte des objectifs cibles d'amélioration de la maîtrise des savoirs fondamentaux élaborés par le conseil académique.

3°) de suivre le déploiement de cette stratégie, d'en évaluer les résultats et, le cas échéant, d'en ajuster les modalités.

Le conseil académique assure le suivi du déploiement de la stratégie académique et l'atteinte des objectifs cibles qu'elle comporte. À ce titre, il assure notamment :

- le suivi de l'offre de formation à destination des professeurs des écoles et des directeurs et directrices d'école, notamment quant à l'atteinte des objectifs de formation et d'actions pédagogiques par thématiques au regard des résultats aux évaluations, des besoins exprimés ou identifiés (niveau, contenus, territoire, pilotage, etc.) ;
- la préconisation d'outils, supports et démarches favorables à la réussite des élèves ;
- la planification de périodes d'observations en classe des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) sur des objets identifiés par le conseil et dont les méthodes pédagogiques proposées dans les classes convoquent conseil et expertise ; ces périodes d'observations font l'objet de bilans communiqués au recteur ou à la rectrice ainsi qu'au conseil ;
- le repérage, la diffusion et la valorisation des pratiques efficaces et éprouvées d'enseignement et de pilotage pédagogique ;
- le suivi des effets sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux des projets des écoles et établissements engagés dans le CNR - « Notre école, faisons-la ensemble ».

Composition et fonctionnement

Le recteur ou la rectrice détermine la composition du conseil académique. Le conseil peut notamment comprendre des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, et/ou leurs adjoints, des conseillers techniques du premier degré, des IA-IPR et des IEN, ainsi que le directeur de l'EAFC. Il comprend également des directrices ou directeurs d'école, des chefs d'établissement et des professeurs.

Le recteur ou la rectrice réunit très régulièrement, et a minima une fois par trimestre, le conseil académique des savoirs fondamentaux en formation plénière. Des groupes de travail internes peuvent être constitués afin de mettre en œuvre ou d'assurer le suivi des différents volets de la stratégie académique.

Le recteur ou la rectrice est responsable du pilotage et de la mise en œuvre de la stratégie académique. Il communique sa feuille de route à la direction générale de l'enseignement scolaire. Il présente l'ensemble des travaux, indicateurs, évaluations, projets, réussites et points d'amélioration au cours d'un dialogue annuel avec celle-ci.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray